Compte rendu conseil municipal du mercredi 09 mars 2022 à 20h00

Présents: Mmes Crosnier, Marchand, Pozzo, Roesch, Séguier, Mrs Devenat, Michel, Viniacourt

Absents avec procuration: Mr Albert à Mme Crosnier, Mr Gusméroli à Mme Marchand

<u>Absente non excusée</u> : Mme Ameeuw <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Marchand

Madame le Maire ouvre la séance en précisant que le compte rendu du dernier Conseil Municipal datant du 29 novembre 2021 a été validé par l'ensemble des membres présents et signé électroniquement.

Ordre du jour

Travaux effectués:

- Salle d'activités : Rafraîchissement des peintures et changement de la VMC dans l'entrée.
- Église : Mise aux normes de la prise de terre car la résistance était trop élevée : ajout de piquets de terre et évacuation des eaux de toit qui coulaient contre le bas de la façade et apportaient de l'humidité dans les murs. Entretien des boiseries (porte et fenêtre) de la sortie arrière.
- Gilles, l'employé communal, a été assisté dans la réalisation de ces travaux par Kenny Ameeuw, en stage pendant 3 semaines en février dans le cadre d'une formation Pôle Emploi.
- Cimetière : Pose terminée du nouveau columbarium. Il convient à présent d'aménager l'espace afin que celui-ci soit moins visible de la route et créer un espace plus confidentiel. Des devis pour une barrière occultante vont être établis prochainement. Occasion à terme de mettre en place un jardin du souvenir.
- Voirie : Reprise de la tranchée drainante nécessaire bas Route de la Livure afin de limiter les écoulements d'eau sur la chaussée.

Travaux à venir:

- Salle d'activités : Changement des 6 radiateurs électriques de la salle d'activités (défectueux et consommateurs en énergie). Coût : 3 672 € TTC (devis électricien Puget Yannick). Dépenses à prévoir au prochain budget (section investissement). Une demande de subvention à la région ou/et au titre de la DETR dans le cadre de la rénovation énergétique sera faite.
- Plateforme : Mise aux normes de 2 disjoncteurs. Devis électricien Puget Yannick : 456 € TTC.
- Voirie communale : Travaux Impasse en Meunière planifiés début avril pour remédier au problème d'affaissement et d'eau stagnante. Coût : 24 808,67 € TTC pris en charge par la Communauté de communes Bugey Sud.
- Voirie départementale : Le Département envisage la réfection de la Route du Valromey à Vollien en mai/juin 2022. Tout n'est pas pris en charge par le département. La remise à la côte des équipements eau et assainissement (bouches à clé/regards), la mise aux normes d'accessibilité du passage piéton à l'intersection de la Route de Vérupt et le rajout de terre sur les accotements seront à la charge de la commune pour un montant total de 6 439,92 € TTC.

Madame le Maire souligne que cette dépense n'était pas prévue et s'interroge sur le problème de la vitesse qui risque de s'accroître avec le nouveau revêtement. Elle rencontrera le responsable de l'Agence Routière ainsi qu'une personne de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour une étude liée à la sécurisation, et également voir si une subvention est envisageable. Pas de précipitation sous prétexte que ces travaux rentrent dans le programme routier départemental 2022, quitte à ce qu'ils soient planifiés plus tard. Cela laissera le temps d'étudier l'état du réseau eau et assainissement qui se trouve sous la chaussée, mais également les aménagements liés à la sécurité et la limitation de vitesse qui sont envisageables. Les riverains seront associés à la prise de décision.

- Remise à niveau du regard des eaux pluviales et changement des tampons qui ne cessent de sauter lors du passage des voitures Route de l'église. Coût : 1 668 € TTC (travaux effectués par Sogedo).
- Entretien des poteaux incendie : 4 117,32 € TTC.
- Problème de dysfonctionnement du déversoir d'orage à Vollien : Intervention de Sogedo dès que possible par temps sec. Coût : 1 932 € TTC
- Devis extension du réseau d'eaux pluviales entre l'église et le centre Bourg : 34 003,20 € TTC. Ces travaux ne sont pas envisageables pour l'instant d'autant plus que les dépenses liées aux eaux pluviales sont prises sur le budget général et non sur le budget eau et assainissement.
- Dossier Région concernant la fourniture d'un abri de bus pour Donalèche accepté. Les travaux de la dalle seront effectués par l'entreprise MGR. Coût : 1 080 € TTC. Travaux planifiés début juillet 2022, au tout début des grandes vacances scolaires afin que la Région puisse venir poser l'abri avant la rentrée scolaire.

Madame le Maire en profite pour faire un point sur les travaux liés à la fibre optique. Elle a pris contact avec le SIEA pour en savoir plus sur leur avancée. Le SIEA est actuellement en train de contrôler le réseau de distribution mis en place par l'entreprise Axione fin 2021. Une fois vérifié et validé, le réseau ne pourra être commercialisé qu'après les 3 mois légaux imposés par l'Arcep (autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la presse). Si tout va bien, la commercialisation pourra avoir lieu cet été. Une réunion publique sera organisée par le SIEA.

Affaires scolaires et périscolaires :

Ecole privée Sainte-Anne : frais de scolarité

Une rencontre a eu lieu avec Messieurs les Directeurs de L'Institution Lamartine et de l'école Sainte-Anne, accompagnés de la Présidente de l'OGEC.

Le forfait communal s'élève à 883,37 € pour un élève de maternelle et 560,78 € pour un élève en élémentaire. Cuzieu n'a pas payé ces frais scolaires depuis 2015. Un rappel de l'article du code de l'éducation a été fait, précisant le mode de financement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association par les communes de résidence de l'élève. Cet article stipule le caractère obligatoire du paiement de ces frais à partir du moment où la commune ne dispose pas d'école ou même si elle est en regroupement pédagogique. Aucune convention n'a été signée à ce jour entre la commune et l'école Sainte-Anne. Celle-ci est soumise à délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Devenat fait remarquer que les prix pratiqués sont élevés, d'autant plus que les familles paient déjà pour scolariser leurs enfants. Madame le Maire rajoute que les familles paient entre 428 € et 605 €, selon leurs revenus.

Face à ces obligations de paiement, plusieurs communes se sont rencontrées afin d'étudier ces frais demandés et de converger vers un montant au plus juste de la réalité (déduction du coût famille et des aides versées par la commune de Belley).

A ce jour, Sainte Anne demande à la commune 8 547,50 € pour la scolarisation des 5 élèves cette année et pour le rappel des frais sur les deux années précédentes.

Nouveau protocole sanitaire en vigueur

Allègement du protocole sanitaire depuis la rentrée des vacances d'hiver (passage du niveau 3 au niveau 2). A partir de lundi 14 mars 2022, fin du port du masque en classe et du regroupement par niveau/classe à la cantine. Madame le Maire souligne que la période passée a été compliquée pour tout le monde et espère que l'organisation à venir (fin de la désinfection en milieu de journée, des annulations de la cantine) sera plus simple.

Cantine

Le temps de trajet est trop long pour les enfants : peu de temps pour manger et certains petits s'endorment dans le bus au retour. Étude de solutions en cours avec la commune de Saint-Martin-de-Bavel. Un devis a été demandé pour qu'un bus se rende directement à Virieu-le-Grand (coût journalier de 130 €, trop onéreux). La piste du Grand Logis a été évoquée mais problème de sécurité pour s'y rendre à pied.

La meilleure solution serait de faire manger les enfants à Cuzieu dans la salle d'activités qui se trouve sur le trajet du bus. Une rencontre a eu lieu avec Leztroy, le prestataire actuel de la cantine de Virieu-le-Grand : il peut livrer les repas à Cuzieu. La commune ayant déjà prévu d'acheter un lave-vaisselle et de revoir la configuration de la cuisine, il faudra cependant acheter un lot de vaisselle et de couverts. Le personnel actuel est suffisant pour assurer le service. Actuellement, une employée descend à Virieu-le-Grand pour aider à la mise en place du service et les 2 communes paient 4 600 € de frais de participation au fonctionnement. Il faudra juste prévoir de rajouter une heure ou une heure et demie supplémentaire de ménage après le passage des enfants.

Les membres présents confirment que cette solution serait la plus appropriée si elle ne représente pas un coût trop élevé pour la commune.

Eau et assainissement: fixation d'une nouvelle tarification

Madame le Maire rappelle que le prix du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif pour les abonnés est constitué d'une part revenant au délégataire (Sogedo) et d'une part revenant à la commune. Elle rappelle également que le service de l'eau potable est soumis à la redevance pour préservation des ressources et à la redevance pour pollution domestique dont les montants sont perçus pour le compte de l'agence de l'eau. Pour ce qui concerne l'assainissement collectif, celui-ci est soumis à la redevance pour modernisation des réseaux (perçu également par l'agence de l'eau).

Le prix actuel TTC de l'eau potable s'élève à 1,89 € le m³ incluant une part communale fixe de 10,68 €/an et une part communale variable de 0,40 €/m³ consommé.

Le prix actuel TTC de l'assainissement s'élève à 0,95 € le m³ incluant une part communale variable de 0,50 €/m³ assaini (pas de part fixe communale).

Cette part communale n'a jamais été augmentée depuis 2008.

La nécessité de renouveler les réseaux vieillissants (une majorité de ceux-ci ayant pas loin d'une cinquantaine d'années) nécessite une révision de cette tarification.

De plus, les contrats souscrits avec notre délégataire Sogedo prendront fin au 30 septembre 2022 et un avenant prenant en compte un taux de renouvellement supérieur à celui pratiqué actuellement sera nécessaire.

Autre raison de cette nécessité d'augmentation : le transfert de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de communes Bugey Sud imposera une tarification minimum la première année afin de pouvoir avoir droit à des aides financières. Par exemple, pour obtenir des aides pour des travaux d'assainissement collectif, le prix au m³ devra être de 1 € minimum.

Madame le Maire présente un tableau récapitulatif des prix pratiqués dans les communes voisines et au niveau national.

Concernant la tarification de l'eau potable, elle propose de passer la part fixe communale à 17 €, soit une augmentation annuelle de 6,32 €/an pour tous les abonnés, et la part variable communale à 0,412 €/m³ (augmentation basée sur les 3% d'augmentation du coût de la vie), soit une augmentation annuelle entre 6 et 8,50 €/an pour les ménages consommant entre 30 et 160 m³.

Concernant la tarification de l'assainissement, elle propose de passer à 0,70 €/m³ la part variable communale, ce qui impliquera une augmentation annuelle de 6 € à 32 €/an pour un ménage consommant entre 30 et 160 m³.

La nouvelle tarification sera donc de 1,97 € le m³ TTC pour l'eau potable et de 1,23 € le m³ TTC pour l'assainissement.

Madame le Maire souligne que la période actuelle (qui voit les prix de l'énergie, des matériaux et de l'alimentation exploser) n'est pas la plus propice à cette augmentation mais rappelle la nécessité de cette décision.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer. Acceptation des nouveaux tarifs à l'unanimité. Ceux-ci seront appliqués sur la prochaine facture d'avril.

Communauté de communes Bugey Sud :

Informations communautaires

- Ouverture de la Maison France Services depuis le 1^{er} février 2022 au 170 avenue Paul Chastel à Belley. Cabine de téléconsultation.
- Présence d'une conseillère numérique dans notre commune le 24 février dernier. Une seule personne est venue la solliciter. Des ateliers par niveau se sont mis en place dans des communes, là où la demande était plus forte. Les habitants peuvent s'y joindre.

Adhésion d'une nouvelle commune au service urbanisme mutualisé

Demande de la commune de Groslée-Saint-Benoit d'adhérer au service urbanisme mutualisé (ADS) de la Communauté de communes Bugey Sud. Les communes déjà adhérentes à ce service doivent délibérer pour accepter (ou non) son adhésion. Acceptation des membres présents à l'unanimité.

Informations et questions diverses :

- Les résultats définitifs du recensement sont attendus. Il semblerait que ceux-ci soient équivalents au dernier recensement (450-460 habitants). Encore merci aux habitants d'avoir répondu à l'enquête, à l'agent recenseur et à la coordinatrice pour leur efficacité dans la réalisation de l'enquête.
- Dates des élections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022
- Dates des élections législatives : les 12 et 19 juin 2022.

Le planning de la tenue du bureau électoral est élaboré.

- Le 26 mars prochain la Communauté de communes organise une journée « Printemps du nettoyage » sur le territoire Bugey-Sud. Un accompagnement est fait aux communes qui souhaitent y participer (fourniture de gants et de sacs nécessaires au ramassage + collecte des déchets ne pouvant être triés dans les TRIMAX). Les membres du Conseil ne désirent pas y participer car la matinée « Nettoyons la nature et préservons notre patrimoine » a eu lieu il y a peu (le 2 octobre 2021).
- Raphaël Escrich a été sacré Champion de France de roller de vitesse avec son équipe (club de Seyssel). Félicitations!
- Le prochain Conseil Municipal, dédié aux budgets, aura lieu le 13 avril 2022 à 19h00.

La séance est levée à 22h00.

Ainsi fait et délibéré, jour, mois et an, que dessus.

Le Maire,

Les Conseillers,